

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

VOTRE SÉJOUR EN POLOGNE

PASSEPORT, VISAS ET DOUANES

La Pologne étant membre de l'Union européenne, les ressortissants français peuvent y entrer librement munis d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité.

SANTÉ

Afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge par la Sécurité sociale, les Français de passage doivent être munis d'une carte européenne d'assurance maladie, à demander à leur caisse locale au moins 15 jours avant le départ.

Il est recommandé d'être à jour des vaccinations diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) et rougeole-oreillons-rubéole (ROR).

La vaccination préventive contre les hépatites A, B et la fièvre typhoïde peut être conseillée, selon la durée et les conditions du séjour.

Selon les lieux fréquentés et la durée du séjour, la vaccination préventive contre l'encéphalite à tique d'Europe centrale pourra être conseillée (séjour en zone rurale ou forestière). Il est conseillé de prendre l'avis de son médecin traitant ou d'un centre de conseils aux voyageurs.

LANGUE

Le polonais

DÉCALAGE HORAIRE

Il n'y a pas de décalage horaire entre la France et la Pologne

MONNAIE

La monnaie officielle est le zloty, ce qui, en polonais, signifie « en or ».

1,00 Zloty = 0,23 €

1,00 € = 4,31 Zloty

TÉLÉPHONE

- De la France vers la Pologne : composez le 00 + 48 + le numéro de votre correspondant.
- De la Pologne vers la France : composez le 00 + 33 + le numéro de votre correspondant, sans le 0 initial. Idem pour les portables.

ÉLECTRICITÉ

Vous n'aurez pas besoin d'adaptateur

Prise: Type C / F - Voltage: 220 V - Fréquence: 50 Hz

SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Il est interdit de photographier des installations militaires ou des bâtiments et sites devant lesquels stationnent des militaires ou membres des forces de l'ordre.

Nous vous recommandons :

de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »

de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance

d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a

d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour toutes urgences :

Pompiers : 998

Aide médicale d'urgence polonaise : 999

Numéro d'urgence européen : 112

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

Ambassade de France en Pologne

Ulica Piekna 1

00-477 Varsovie

Tel : +48 22 529 30 00

Courriel : consulat@ambafrance-pl.org